

**"Que faire du lac de Tunis?" : l'évolution des représentations, des discours et des politiques depuis la période coloniale.**

*"La plage, la forêt, de nombreux types de lieux suivent leur propre évolution dans les représentations culturelles : lieux bannis, lieux convoités, lieux ignorés en fonction d'une époque, d'un groupe social, d'une mode éphémère."*

A. BAILLY, R. SCARIATI, 1999, *Voyage en Géographie*, Paris, Anthropos, pp.67-68.

Une véritable effervescence a récemment gagné les aménageurs<sup>1</sup> concernant le devenir du "lac"<sup>2</sup> de Tunis et de ses berges. Au cours des années 1990, les documents d'urbanisme, les rapports techniques et les diagnostics environnementaux se sont multipliés. Avec ses berges, très grandes réserves foncières situées au cœur de la capitale, le lac est devenu un théâtre privilégié de la production de la ville contemporaine à Tunis. Deux projets articulent de façon intégrée l'assainissement du plan d'eau et l'aménagement des berges, par la création de lotissements viabilisés pour l'urbanisation, pour chacune des parties de la lagune. Ils sont l'expression du volontarisme de l'État tunisien qui s'est engagé dans des partenariats efficaces impliquant de nombreux acteurs publics et privés. De ce double projet complexe conçu à partir de cet espace aquatique, qui constitue un potentiel de centralité exceptionnel, dépend la gestation de nouveaux tissus urbains tournés vers le plan d'eau "restauré", appelés à composer une nouvelle vitrine urbaine de qualité qui participera à renouveler l'image de la métropole à l'étranger.

L'intérêt de cet article est de saisir, à partir de cet objet géographique, exemplaire à plus d'un titre, l'évolution des représentations<sup>3</sup>, des

<sup>1</sup> Au sens large, les urbanistes, architectes, environnementalistes, paysagistes...

<sup>2</sup> Ce qui est appelé "lac" est en fait une lagune communicant avec la mer Méditerranée, composée de deux parties, une partie Nord, et une partie Sud. De fonctionnement écologique très différent de celui d'un lac, cet écosystème mal nommé est toujours communément appelé ainsi. Par commodité, nous utiliserons sans guillemets le terme de lac.

<sup>3</sup> Par "représentations", nous entendons le stock d'informations scientifiques, techniques et pratiques dont disposent les acteurs de la ville, et qui constituent des catégories - très évolutives - d'appréhension guidant ensuite, *a priori*, l'aménagement du lac.

discours et des politiques à l'origine des différents projets d'aménagement qui se sont succédés et qui ont connu des fortunes diverses. Nous avons choisi, pour ce faire, de remonter au début de la période coloniale, et de croiser des sources de nature différente (technique, urbanistique et littéraire), pour identifier et analyser des types de discours dominants, qui évoluent suivant les époques jusqu'à nos jours. Dans cet article, nous envisagerons tout d'abord en quoi le regard des voyageurs et des colons français est marqué par l'ambivalence : les discours sont autant dépréciateurs et stigmatisants qu'enthousiastes et magnifiants. Nous montrerons que le discours hygiéniste domine cette période. Nous nous pencherons ensuite, après l'Indépendance, sur la construction de discours aménagistes antagonistes, privilégiant soit une politique protectionniste et de développement d'équipements, d'espaces verts et d'espaces récréatifs, soit le parti d'une urbanisation planifiée de grande ampleur. Enfin, nous mettrons en valeur la coloration "verte" des discours actuels, qui, tout en consacrant la politique d'urbanisation des berges du lac, mobilisent l'idéologie du développement et de l'urbanisme durables.

## 1. L'ambivalence du regard colonial sur la lagune

### *Le primat de l'idéologie bourgeoise hygiéniste*

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le lac est un véritable cloaque, un espace objectivement repoussant. Les abords du lac sont vus et perçus comme une poubelle pratique et peu coûteuse pour la ville. Expression d'une forte déconsidération pour cet espace, le paysage des berges n'offre aux yeux du contemporain que dépotoirs d'ordures et déversoirs d'eaux usées à l'exutoire des *khandaks*, égouts à ciel ouvert qui sillonnent les terres marécageuses situées entre les remparts de la ville et le lac<sup>4</sup>. Pourtant la ville basse coloniale s'est étendue sur les abords du lac, perçus par de nombreux colons comme une opportunité foncière après la cession des terres par le bey de Tunis, l'immatriculation des terrains et l'assainissement qui ont eu lieu entre 1891 et 1910. Les colons français auraient-ils été attirés en fin de compte par la lagune, porte ouverte sur la mer ? Le paradoxe n'est qu'apparent. On a plutôt

<sup>4</sup> Ces *khandaks* sont bien visibles sur le plan de la ville de Tunis dessiné par Colin en 1860.

le sentiment que la ville, dans sa croissance à la fin du siècle dernier, repousse toujours plus loin le lac, et qu'elle se construit en lui tournant le dos. Un faisceau de causalités vient étayer cette interprétation, et, ce faisant, nous montrerons que le discours hygiéniste surdétermine le rapport des Français avec cet espace.

En tout premier lieu, le lac constitue, pour les ingénieurs français à Tunis, un problème technique colossal en matière d'assainissement. Pollution des eaux, difficultés géo-techniques d'implantation sur des terres mal consolidées, insalubrité très forte liée au mauvais drainage des eaux, sont autant de défis à relever par les autorités françaises. S'ajoute à cela un découpage administratif des berges du lac fragmenté entre plusieurs communes, qui ne facilite en rien une coordination des efforts. Le lac est à l'époque un véritable obstacle pour la capitale, le siège d'un réel déterminisme géographique, dans la mesure où les contraintes naturelles et l'insuffisant niveau technologique rendent compte de l'impossibilité à enrayer la détérioration de l'écosystème. La situation s'est d'ailleurs dégradée au cours de l'époque coloniale. Les odeurs estivales émanant du lac sont de plus en plus indisposantes. Elles ont marqué durablement les esprits des Tunisois et de tous les voyageurs. L'explication du phénomène des "eaux rouges"<sup>5</sup> par les scientifiques de l'Institut Pasteur de Tunis a, dans les années 1940, un fort retentissement. La réputation du lac n'en est pas sortie grandie.

La lagune pue et fait horreur, à l'image de toute l'eau sale qui circule dans le Tunis du XIX<sup>e</sup> siècle et qui vient s'y déverser. L'idéologie hygiéniste imprègne la majorité des discours, motive et légitime la réalisation d'une action globale d'assainissement de la ville et de ses excroissances en direction de la lagune. C'est le triomphe de la ville sèche, purifiée de ses miasmes. L'extension de la ville coloniale de la Porte de la Mer (*Bab Bhar*), à la sortie de la médina jusqu'au lac, est ainsi vantée par les dirigeants français. En 1906, E. Violard, haut fonctionnaire travaillant pour le Résident Général, évoque la construction du nouveau Tunis vers le lac en ces termes : "*Celui qui visita*

<sup>5</sup> L'interprétation qui en est donnée à l'époque est la suivante : la coloration rouge des eaux est due à la prolifération très vive d'algues asphyxiant le milieu lagunaire lors de crises d'eutrophisation. La mort en masse des poissons de la lagune en est une conséquence liée à un manque d'oxygène dans l'eau, dans un contexte de forte insolation combinée à l'absence de vent. (CABASSO, V., ROUSSEL, H., "Essai d'explication du phénomène dit des eaux rouges du lac de Tunis", *Archives de l'Institut Pasteur de Tunis*, décembre 1942, n°3-4.)

Tunis au lendemain de l'occupation française et qui la revoit maintenant, reconnaît à peine cette ville baignant hier encore dans un marécage pestilentiel, aujourd'hui purifié, assaini, où chaque année s'édifie des quartiers neufs et de beaux monuments sur les vase solidifiées.<sup>6</sup>"

Dans l'inconscient collectif des colons, le lac est également un espace qui fait peur. Les berges du lac sont les périphéries de la ville, des espaces mal définis à l'endroit de ces terrains vagues, plein de mares et de fondrières. De ces marges urbaines, les récits des Français en font des bas-fonds, des coupe-gorge aux abords de la ville, où il ne fait pas bon rester tard le soir<sup>7</sup>. Ainsi, pendant toute la période coloniale, les abords du lac (à l'exception de l'extrémité de l'avenue Jules Ferry<sup>8</sup>) ont été destinés à ne recevoir que les établissements d'industries dangereuses ou insalubres, en plus des industries liées au port de Tunis. Sur le périmètre des communes voisines de Fochville et de Mégrine, en bordure méridionale du lac, ces nouveaux établissements se sont installés sur des basses terres formées de vases et de sables. C'est aussi sur les berges que s'est développé le gorbiville du Borgel à Monplaisir, dont Paul Sebag a si bien relaté l'histoire<sup>9</sup>.

*Le lac (trans)figuré entre descriptions de voyageurs et projections futuristes*

Pourtant le regard porté sur le lac de Tunis n'est pas seulement dépréciateur. Le lac est bien souvent décrit de façon laudative par les voyageurs européens à leur arrivée à Tunis par la mer<sup>10</sup>. Le site aquatique de la ville est évoqué à travers les nombreux récits de la traversée de la lagune et les descriptions d'ensemble vues d'en haut, où le regard dominant embrasse la panorama, du Djebel Bou Kornine aux

<sup>6</sup> VIOLARD, E., 1906, *La Tunisie du Nord. Les contrôles civils de Souk-El-Arba, Béja, Tunis, Bizerte et Grombalia. Rapport à M. le Résident Général S. Pichon*, Tunis, Imprimerie moderne, p. 172.

<sup>7</sup> Il est intéressant de constater que l'on retrouve cette même perception "bourgeoise" des marges urbaines autour des grandes villes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle (MERRIAM, J. M., 1994, *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France, 1815-1870*, Paris, Seuil).

<sup>8</sup> L'avenue Jules Ferry construite par les colons est aujourd'hui l'avenue Bourguiba.

<sup>9</sup> SEBAG, P., 1958, "Le bidonville de Borgel", *Les Cahiers de Tunisie*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, 1958, pp.267-309.

<sup>10</sup> La narration de l'arrivée à Tunis par la mer constitue un véritable *topos* des récits de voyage au Maghreb.

collines de Carthage. D'un auteur à l'autre<sup>11</sup>, le spectacle des flamants roses et la composition du site de la ville suscitent le même émerveillement

Les projets urbanistiques des architectes Victor Valensi et Paul Herbé ont placé le lac au centre de leurs préoccupations. Ils viennent nuancer *a priori* négatif général que les contemporains ont à son propos. Le premier projet, daté de 1920, a pour ambition de créer un véritable front de lac urbain. Valensi propose en particulier de prolonger l'avenue Jules Ferry par un môle monumental s'avancant vers le lac. Le projet est porteur de valeurs aussi modernes que celles de qualité de vie urbaine, d'ouverture de la ville sur la nature, thématiques au cœur des politiques urbaines contemporaines. Pour sa part, Paul Herbé conçoit en 1947 l'idée d'une cité maritime, une nouvelle "Venise africaine". La ville s'étendrait sur tout le lac dans le prolongement de l'avenue Jules Ferry en direction du golfe de Tunis. Des ponts et des passerelles reliaient les berges entre elles. Irréaliste au possible dans le contexte technique de l'immédiat après-guerre, ce projet est une des premières utopies urbaines que le lac aura fait naître. Ces deux projets seront sans lendemain, car ils rencontreront la résistance des aménageurs qui sont à l'époque des ingénieurs, à la culture très différente de celle des architectes-concepteurs. L'aménagement de l'esplanade Gambetta en bordure du lac prévu par Valensi est la seule grande réalisation de l'entre-deux-guerres, retenue et suivie dans le plan d'aménagement de Tunis adopté en 1935. Il consista en un remblaiement des terrains marécageux, puis suivirent la plantation de massifs et de parterres, la construction d'un kiosque à musique, de terrains de jeux à l'endroit de ce nouveau lieu de promenade. Les velléités de tirer profit du lac ont donc été réelles, même si elles ne proviennent que de personnalités isolées, mais elles restent pour la première partie du siècle suspendues à la résolution des problèmes écologiques du lac qui vont en s'aggravant. Ces rêveries magnifient la mission civilisatrice coloniale, qui aurait vocation à ordonner et à maîtriser la nature, afin qu'elle soit source d'harmonie pour la ville.

Ainsi déjà pendant le Protectorat, le lac est l'objet d'une production discursive qui se nourrit de représentations très ambivalentes, mêlant l'idéologie hygiéniste et le volontarisme utopique. Fondant autant les

<sup>11</sup> Il s'agit d'auteurs français parmi les plus illustres qui sont venus avant le Protectorat (Chateaubriand, Dumas, Maupassant), mais également d'auteurs moins connus laissant souvent des témoignages intéressants.

peurs des colons que des scénarios d'aménagement futursites, le lac apparaît comme un espace de projection des fantasmes les plus divers.

## 2. Après l'Indépendance, la construction de discours novateurs

### *La réappropriation du lac par les Tunisiens*

Dans les années 1960, le nouveau ministère de l'Agriculture demande à l'ingénieur suédois S. Björk, expert dans l'étude des lacs, de dresser un premier bilan de la pollution du lac de Tunis dans la perspective d'une restauration écologique que les dirigeants tunisiens commencent à envisager sérieusement, et en premier lieu le Président Bourguiba qui porte un intérêt tout particulier au lac jusqu'à sa mort. Les photographies du premier rapport paru en 1972 sont très instructives, tant elles offrent un bilan paysager de plusieurs décennies, voire de plusieurs siècles<sup>12</sup> de mépris pour le lac. Les tapis d'algues asphyxiantes qui prolifèrent à la surface du lac l'été venu, les carcasses de voitures et autres déchets qui s'accumulent aux bords du lac apparaissent sur les clichés du Suédois, et laissent une impression de désolation et de tristesse.

Ce rapport de commande, qui vient à la suite d'études hydrologiques yougoslave et néerlandaise, marque une volonté de changement. Très clairement, il apparaît que la question de l'assainissement de Tunis est subordonnée à la question de l'assainissement de la lagune. Et le financement de cet assainissement s'envisage peu à peu par un aménagement des berges qui compenserait au moins les capitaux investis. Le regard porté par les acteurs de la ville, et notamment les décideurs politiques, évolue progressivement, si bien qu'une volonté d'intégration de la capitale tunisoise à son lac se fait jour. De façon assez symptomatique, l'expression "aménagement des berges" apparaît après l'Indépendance dans ces années-là. Le lac devient un espace reconsidéré. A la demande de l'État tunisien, le Plan Directeur de Tunis Quaroni-de Carlo de 1962 envisage la création d'une zone verte autour du lac de Tunis. La restauration écologique constitue à l'évidence un préalable à un aménagement paysager et urbain des berges, qui suscite

<sup>12</sup> L'étude de J. ZAOUALI intitulée *Le lac de Tunis : 3000 ans d'ingénierie et de pollution* (1983) est éloquent à ce sujet.

toujours des solutions plus ou moins futuristes, telles celles envisagées dans le projet italien Bonifica en 1969<sup>13</sup>.

Pourquoi une telle réévaluation ? L'hypothèse de la réappropriation d'un espace est une direction de recherche. De nature quasi-affective, mais aussi intellectuelle, cette démarche est fondamentale dans le processus de construction d'une autre image et d'un autre discours sur le lac dans la perspective du Tunis de demain. Plus ou moins consciente, cette dynamique commence dans les années 1960, en rupture avec le discours des dirigeants français, lesquels n'ont pas eu, en définitive, de grande ambition pour cet élément majeur du site de la capitale. Espace (re)découvert, le lac est perçu en tant qu'espace fragile et de haute qualité esthétique et écologique.

### *L'approche globale et moderne du District de Tunis*

De façon concomitante, le rôle joué par le District de Tunis<sup>14</sup> est essentiel. Les rapports de cet organisme entre 1974 et 1977, précédant et préparant le Plan Régional d'Aménagement, sont éclairants à plus d'un titre, en particulier la volumineuse étude de "factibilité" de l'aménagement des berges du lac de Tunis. Le District a résolument une approche régionale de l'agglomération tunisoise, qui est indispensable pour régler la question du lac. En 1975, dans son rapport sur l'analyse physique du site naturel de Tunis, le District pose la question de la possibilité d'utiliser de manière positive les trois "lacs" de Tunis "dont aucun n'est particulièrement agréable dans son état actuel."<sup>15</sup> La question est percutante, et frappe en ce qu'elle envisage non seulement le lac de Tunis, mais également les deux *sebkhas* Ariana et Sijoumi, plus périphériques dans la région urbaine de Tunis. La réponse du District est affirmative. Tunis doit regarder son lac, un lac régénéré grâce à des aménagements pour le rendre attrayant. Le discours du

<sup>13</sup> La proposition du bureau d'études italien comporte notamment un projet de remblaiement entre l'îlot de Chikly et l'Esplanade, conjugué à une opération immobilière sur ces nouvelles terres gagnées sur le lac. C'est à l'époque une énorme gageure.

<sup>14</sup> Le District de Tunis est créé en 1972 afin de coordonner, d'orienter et de contrôler l'aménagement et l'équipement du territoire du gouvernorat de Tunis. C'est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière associant toutes les collectivités du gouvernorat.

<sup>15</sup> District de Tunis, 1975, *Analyse physique du site naturel de Tunis*, 21 p. + annexes (annexe B : "Les lacs de Tunis : potentialités et contraintes", p. 2)

District de Tunis fait ressortir davantage les potentialités offertes par le lac que les contraintes qui demeurent réelles. Au milieu des années 1970, le District a un discours nourri par une idéologie moderne, désirant concilier exploitation économique et respect de l'écosystème. L'aménagement d'un parc naturel et d'une réserve avicole est proposé. Le District s'attache également à vouloir restaurer les valeurs d'agrément du lac, comme site et cadre d'activité de détente liées au bord de l'eau et à l'eau. Les possibilités et intentions sont nombreuses. Parmi elles, on compte l'ouverture de la ville sur le lac à travers un véritable front de lac et des perspectives paysagères, la réintégration du lac dans la composition urbaine de la métropole, et la revalorisation de l'image de Tunis pour les Tunisois et les touristes, d'une part par la possibilité de fréquentation d'une partie des berges pour la détente dans des espaces verts de proximité, et d'autre part, par le développement localisé de certaines activités récréatives sur le lac (camping, sports, guinguettes, baignade, voile...). La récupération partielle de terrains pour la construction de grands équipements (hôtels, logements...) est également mentionnée. La pierre d'achoppement de ces propositions est la question du montage financier, qui n'est toujours pas réglée.

Le District de Tunis est dans les années 1970 un acteur dominant, énonciateur d'un discours de valorisation du lac ambitionnant un aménagement de qualité. Ce discours va se confronter à une autre lecture du devenir des berges du lac dans les années 1980.

### 3. De la ville refoulée à la ville assumée et fantasmée : le conflit des politiques

*Le Plan d'Aménagement Régional (1977) et l'éviction de la ville au bord du lac*

Le Plan Régional d'Aménagement (PRA) élaboré par le District de Tunis, en abordant le thème de l'environnement dans son intégralité à travers le volet intitulé "le plan vert", s'impose comme une rupture. L'idée même d'environnement a changé. Synonyme d'aménagement de parcs, de jardins et de promenades dans le projet de Valensi en 1919 et même après l'Indépendance dans le plan d'aménagement de la ville de Tunis de 1960, l'environnement a pris un sens moderne et est abordé

dans toutes ses composantes dans le PRA<sup>16</sup> (assainissement, qualité de l'eau, protection de la faune, de la flore, des sites naturels...).

La lecture des options et du discours du District de Tunis sur le lac est riche d'enseignements. Dans le PRA, le District de Tunis élabore sa version définitive de l'aménagement des berges du lac de Tunis à des fins écologiques et récréatives. Une grande partie de la zone est affectée à la reforestation. Cette position est le fruit d'un certain héritage (le projet Valensi notamment), et l'expression innovante d'un nouveau rapport à l'espace lagunaire tunisois, dans le contexte d'une forte croissance spatiale de la métropole et d'un important besoin d'espaces de loisirs et de nature. Les plans d'aménagement de l'architecte O.C. Cacoub qui datent de 1982 gardent la trace de cette orientation idéologique. Sur les berges Sud-Ouest du lac, tranche prioritaire du projet, sont prévus à l'endroit de l'Esplanade des équipements sportifs et un véritable complexe de loisirs organisés autour d'un port de plaisance créé *ex-nihilo* au nord du port de commerce. Sur les berges Nord-Ouest, jardins publics et installations pour des sports nautiques dessinent un nouveau front de lac à l'arrière duquel seraient construits des logements et des hôtels.

*Contre le District de Tunis, les politiques et les financiers partisans d'urbaniser la lagune*

Le problème du financement persiste, les investissements exigés dépassant de loin les possibilités de l'État. De plus, le lac n'inspire toujours pas la confiance des investisseurs privés tunisiens, tant l'histoire lui a donné une très mauvaise réputation. C'est l'initiative d'un architecte danois, nommé Hans Barreth, qui va débloquent la situation. Barreth a su convaincre des investisseurs privés saoudiens de financer le projet du lac sur la base d'une urbanisation rentable des berges, pour récupérer l'argent investi dans l'assainissement et faire des profits. L'État tunisien accepte ainsi de s'associer au cheikh saoudien Salah Abdallah Kamel pour former une société d'économie mixte qui prend en 1984 le nom de Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT), et qui n'a en charge que la partie Nord du lac. Les capitaux saoudiens

<sup>16</sup> HADJ AHMED, A., 1992, "La prise en compte de l'environnement dans l'aménagement spatial : des études d'impact à la planification écologique", *Les Cahiers du CERES*, n° spécial "L'environnement à travers la science géographique", actes du colloque, pp.121-150.

sont apportés en échange des terrains qui appartiennent à l'État tunisien. Ainsi, de 1985 à 1988, a lieu le sauvetage de l'écosystème, grâce à des travaux d'assainissement, de la lagune, de reprofilage des berges et de remblaiement sur d'importantes superficies. Cinq cents hectares sont ainsi récupérés sur un lac devenu propre à la baignade, ce qui porte le total de la superficie aménageable à mille six cents hectares, de Tunis-Marine à La Goulette, après achèvement des travaux de remblaiement. Dans ce contexte où le lac est devenu un gigantesque projet à vocation immobilière, dont les retombées financières sont escomptées à court et à moyen terme, la stratégie des hommes politiques et des hommes d'affaires se révèle à l'opposé du discours des urbanistes du District de Tunis. Le Plan d'Aménagement du Lac Nord de Tunis de Barreth date de 1984, et illustre la prédominance de l'impératif de rentabilité, au moyen de la création d'un nouveau tissu urbain en front de lac, organisé autour de cinq cités nouvelles destinées à accueillir à terme 300 000 habitants. Reflet d'une autre lecture possible du devenir des berges du lac, ce nouveau projet entérine le parti pris d'urbanisation du front de lac, tout en expérimentant certaines idées un peu futuristes, telles des habitations "dans l'eau" pour la cité centrale El Khalij<sup>17</sup>, ou encore un monorail qui ferait le tour des berges, reliant les nouvelles cités entre elles.

En 1985, avant que le projet de la SPLT ne soit finalisé, le District de Tunis fait part officiellement de ses "observations" à l'attention des pouvoirs publics et de la SPLT. Le discours du District est une critique ouverte du gigantisme de l'opération immobilière (la vente de 37000 logements est prévue), de l'absence d'articulation au tissu environnant, de la privatisation des berges avec un manque d'accès piétonniers et une dénonciation de l'impact environnemental du projet sur le lac. Ce discours de mise en garde est unique en son genre dans l'histoire de l'aménagement du lac de Tunis. Au delà du bien-fondé des critiques exposées, on peut poser la question suivante : les urbanistes du District, auteurs de ce rapport, auraient-ils eu peur de la ville, alors même que l'urbanisation des berges apparaît inéluctable au milieu des années 1980, déjà pour contrecarrer le gaspillage des terres agricoles dans le contexte d'une croissance urbaine mal maîtrisée, mais surtout

<sup>17</sup> Il en est d'ailleurs resté la trace dans le lotissement El Khalij, aujourd'hui construit, avec les quatre avancées géométriques des immeubles en front de lac.

pour rentabiliser les investissements de base d'assainissement et de viabilisation des terrains?

Dans la version finale du projet SPLT/H. Barreth en 1986, l'analyse de la programmation spatiale fait ressortir qu'un quart seulement de la surface aménagée est affecté à l'habitat, plus de 45% à la nature et aux sports et 5,8% aux activités industrielles et artisanales. Le projet n'est donc pas un projet d'urbanisation continue des berges, qui relèverait d'ailleurs de la pure illusion, compte tenu des servitudes aériennes et de la présence de vasières inondables. Pour autant, cela ne doit pas cacher l'option prise et le souci de densifier qui s'affirme à chaque nouvelle version du projet pour rentabiliser l'investissement. La question de la pression du capital saoudien sur les décisions d'aménagement du lac et de ses berges est posée.

La lecture des orientations du très récent Schéma Directeur d'Aménagement du Grand Tunis (SDA)<sup>18</sup> confirme cette orientation. Le SDA reconnaît que l'usage récréatif des berges du lac envisagé dans le PRA a évolué en une opération immobilière complexe au sein d'un aménagement intégré qui a l'ambition de réconcilier Tunis avec son plan d'eau naturel. Toutefois, les auteurs du SDA formulent une mise en garde : le caractère commercial de l'opération des berges du Lac Nord ne doit pas l'emporter sur d'autres impératifs comme celui de la protection d'un tel patrimoine paysager. Le SDA diagnostique également un phénomène de paupérisation et de perte d'attractivité de l'hyper-centre actuel, et appuie le projet de reconversion du port de Tunis en port de plaisance et le développement de nouvelles zones pour attirer les activités à haut niveau sur les berges du lac, situées à proximité immédiate de l'hyper-centre.

Entre le PRA et le SDA, le discours a évolué d'un certain refoulement de la ville au profit de la nature, à un désir de ville désormais bien assumé, voire fantasmé dans certaines "lectures" du devenir du lac proposées par les études successives d'aménagement. Depuis Paul Herbé, le lac a continué d'activer chez les maîtres d'œuvre un certain nombre de fantasmes de fronts d'eau urbanisés. Le rêve d'une façade "à l'américaine" avec des gratte-ciel surgit dans certaines versions de rapports, parmi les plus récents, notamment pour l'aménagement des berges péri-centrales du lac, à côté de l'Esplanade et de l'avenue Mo-

<sup>18</sup> Le nouveau SDA est en cours d'élaboration depuis 1996.

hamed V<sup>19</sup>. New York, au bord de l'Hudson, apparaît comme une source d'inspiration récurrente. Ce modèle américain constitue un archétype plus ou moins inconscient dans l'esprit de certains aménageurs, symbolisant richesse, modernité et puissance en une vitrine urbaine de front d'eau qui serait le futur centre de la métropole tunisoise du XXI<sup>e</sup> siècle. Beyrouth, avec l'opération de reconstruction du Centre-Ville, et les fronts d'eau des grandes villes du Golfe (notamment Abu Dhabi) sont également des modèles évoqués par les urbanistes au stade de la programmation et de la conception des différentes tranches du projet.

#### 4. Le "retour" du naturel dans les discours et les politiques

##### *La coloration "verte" des discours des projets*

La période actuelle est marquée par la montée des préoccupations environnementales devenues centrales dans l'évolution des métropoles du monde. Cette tendance de fond se vérifie à Tunis. On assiste ainsi un fort "retour" du naturel dans les deux projets du lac, dont les motivations ne sont pas simples à élucider.

De la conception de l'aménagement à sa communication, cette prégnance du thème de la nature dans la ville prend plusieurs formes. La part consacrée à l'habitat dans les projets des différents lotissements prévus sur les berges du lac Nord<sup>20</sup> est en baisse progressive, tandis que les surfaces vertes connaissent une croissance de leur superficie dans les plans d'aménagement les plus récents. *L'Étude d'Impact sur l'Environnement du projet de lotissement de la zone Nord-Est du Lac Nord* envisage la question du traitement de la forêt d'Aïn Zaghouan

<sup>19</sup> SCET-Tunisie/Ben Mahmoud, W., juin 1999, *Aménagement des berges du lac Nord de Tunis. Étude des lotissements et des infrastructures des zones Nord Ouest et Sud Ouest*, Plan de cohérence, rapport provisoire, phase 1, 107 p.

<sup>20</sup> En 1993, après avoir lancé la construction du lotissement El Khalij et du parc de loisirs dans la partie centrale des berges du lac Nord, la SPLT a chargé la même année l'urbaniste Jellal Abdelkafi des études pour le lotissement des berges Nord-Est du lac Nord, dont le chantier a commencé en septembre 1999. Et c'est récemment en 1997, qu'elle a demandé à la SCET, un bureau d'études, de faire les rapports pour l'aménagement des berges Nord-Ouest et Sud-Ouest du lac Nord. En parallèle, les études d'assainissement et d'aménagement du lac Sud ont démarré avec la création en 1990 par les pouvoirs publics de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis-Sud (SEPTS), société 100% tunisienne.

qui fait partie du périmètre d'intervention de la SPLT. Le scénario dit "d'intégration" de la forêt au Plan d'Aménagement de Détail de la zone Nord-Est est retenu, car il instaure "un dialogue entre les espaces urbanisés et les espaces naturels."<sup>21</sup> Il est ainsi prévu d'en faire un parc urbain. Au total, 193 hectares seront en zones vertes sur les 705 à aménager (soit 27%), ce qui constitue, selon l'étude, "une première dans la conception d'un aménagement urbain" concrétisant le concept nouveau de "ville verte." Dans cette même perspective, les noms d'appellation des nouveaux lotissements prévus sur les berges Nord-Est (les "Jardins du Lac"<sup>22</sup>, la "Cité des Pins") sont aussi révélateurs de cette volonté d'associer une image de nature à ces berges en voie d'urbanisation. Le discours officiel construit sur le projet du Lac Sud est également très instructif. M. Mehdi Mlika, alors ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire en 1995, explique : "Si l'aménagement du lac Nord a emprunté une direction commerciale, le projet de réhabilitation du lac Sud aura une vocation environnementale et sociale" (*Tunis-Hebdo*, octobre 1995). Pas moins de quatre cents hectares sur les mille à aménager autour du lac Sud seront alloués à des espaces de nature (parcs paysagers et zones naturelles) en "une succession de séquences visuelles alliant l'aquatique, le végétal et les perspectives profondes sur les unités bâties"<sup>23</sup>. La question de la nature dans la ville est bel et bien devenue une problématique récurrente dans les discours des aménageurs.

##### *Le thème de la nature au service de la construction d'une "bonne image"*

Pourquoi les aménageurs font-ils montre d'un tel regain d'intérêt à l'égard de la nature dans les projets du lac de Tunis? Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées.

Au stade de la conception du projet, le discours tenu dans l'étude d'impact du projet de lotissement des berges Nord-Est du Lac Nord,

<sup>21</sup> ABDELKAFI, J., Studi Ingénierie, 1995, *Plan d'Aménagement de Détail de la zone Nord-Est des berges du lac Nord de Tunis. Etude d'impact sur l'environnement*, Tunis, p.85.

<sup>22</sup> La brochure de présentation destinée au grand public et aux investisseurs du lotissement "Les Jardins du Lac" met en avant cette nouvelle "symbiose entre l'homme et la nature". L'un des slogans fonctionne autour de cette même idée de nature : "Quand la nature compose avec la qualité, le résultat ne peut qu'être excellent."

<sup>23</sup> Dirasset-Studi, 1992-1993, *Projet d'aménagement et de développement de Tunis-Sud. Schéma de structure d'urbanisme de la zone sud de Tunis*, p.62.

apporte un premier élément de réponse : "Si l'on considère le nombre d'espaces verts dont dispose l'agglomération tunisoise, la relation des citoyens avec la nature est en fait pratiquement inexistante". Un véritable manque de nature au quotidien pour les Tunisois est objectivement à pallier. Également en amont de la réalisation du projet, au stade du montage financier de l'opération, l'importance donnée aux espaces verts, et à l'environnement en général, a clairement vocation à convaincre les bailleurs de fonds internationaux. Dans le cas de l'opération du Lac Sud de Tunis, le discours environnemental a servi à mobiliser des investisseurs internationaux (la Banque Européenne d'Investissement et des banques privées belge et hollandaise). En aval du projet, la nature est instrumentalisée comme un élément clé du marketing urbain, participant activement à la construction d'une image positive de l'aménagement des berges de la lagune. Enfin, on peut poser la question du rôle d'un discours global (international) autour du thème de la ville durable, et de la pression d'une idéologie environnementaliste sur les représentations et les discours des acteurs tunisiens ou étrangers qui participent aux projets. À l'échelle nationale, il est frappant de constater combien l'environnement est un thème mobilisant une grande énergie de la part des plus hautes instances tunisiennes au pouvoir. Une telle détermination se traduit sur l'ensemble du pays par un marquage fort du territoire national par des symboles de nature, tels que les boulevards de l'environnement<sup>24</sup> ou les *montazah* (parcs aménagés). À Tunis, dans cette perspective, les projets d'aménagement du lac sont des opérations phares créditant l'action du pouvoir central.

Aujourd'hui, le discours aménagiste dominant a une forte coloration "verte". Les acteurs impliqués dans les deux projets affichent le caractère prioritaire de l'environnement. Un tel souci participe à la construction d'une "bonne image" de ces différents projets, aussi bien pour un usage externe (à destination des investisseurs internationaux), que pour un usage interne (pour les clients potentiels qui vont acheter des terrains).

<sup>24</sup> Les boulevards de l'environnement font partie d'un programme national issu d'une volonté politique forte de revalorisation d'artères de circulation au moyen de la plantation d'arbres plus ou moins décoratifs, et avec pour objectif d'atteindre la moyenne de 10 m<sup>2</sup> d'espace vert par habitant en zone urbaine.

## Conclusion

Les médias se font l'écho d'un discours officiel qui n'est pas avare de louanges sur l'aménagement en cours du lac de Tunis, véritable projet civilisationnel, après de longues décennies au cours desquelles la négation des valeurs du site avait prévalu. Le fil historique choisi dans cet article nous semble avoir le mérite de faire valoir que les deux termes de "ville" et de "nature" sont l'objet d'une dialectique assez subtile dans les discours des aménageurs du lac de Tunis depuis les années 1970 jusqu'à nos jours. Les discours ont évolué d'une certaine éviction, voire d'un refus, à une acceptation de la ville autour du lac, puis ont élaboré dans les années 1990 une synthèse promouvant une "ville verte" qui réconcilierait le naturel et l'urbain au bord du lac.

Pierre-Arnaud BARTHEL

## Références

- ABDELKAFI, J., 1997, "Tunis et son lac, une ville nouvelle en gestation au cœur de l'agglomération", *Architecture méditerranéenne*, pp.150-157
- ABDELKAFI, J., STUDI INGENIERIE, 1995, *Plan d'Aménagement de Détail (P.A.D.) de la zone Nord-Est des berges du lac Nord de Tunis. Étude d'impact sur l'environnement*, Tunis, 3 phases
- 1998, *P.A.D. de la zone Nord-Est des berges du lac Nord de Tunis, règlement d'urbanisme*, Tunis, 43 p.
- BARRETH, H., 1984, *Projet d'aménagement du lac de Tunis*, 56p.
- BJORK, S., 1972, *Projet de restauration du lac de Tunis*, étude pour le Ministère de l'Agriculture, Lünd, Institut de limnologie de l'Université, Suède, 29p.
- CACOUB, O.C. et Associés, 1982, *Étude d'aménagement des berges du lac de Tunis*, plans d'aménagement
- DIRASSET-STUDI, 1992-1993, *Projet d'aménagement et de développement de Tunis-Sud. Schéma de structure d'urbanisme de la zone sud de Tunis. Programmation urbaine et plan d'aménagement de détail de la zone d'intervention du projet de Tunis-Sud*, 3 volumes
- DIRASSET-GROUPE HUIT-IGIP, 1996, *Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National*, 3 tomes
- DISTRICT DE TUNIS, 1975, *Analyse physique du site naturel de Tunis*, 21 p.
- 1976-1977, *Plan régional d'aménagement du Grand Tunis*



- 1978, *Aménagement des berges du lac de Tunis*, 1<sup>ère</sup> phase, note de synthèse, 75 p.
- 1985, *Observations du District de Tunis relatives au projet d'aménagement des berges du lac*, 16 p.
- 1992, *Plan d'aménagement de l'Esplanade et de l'Avenue Mohamed V*, Rapport de diagnostic, 42 p.
- FRISA-ENGINEERING, 1994, *Étude d'impact de l'aménagement du lac sud et du port de Tunis*, rapport provisoire, 190 p.
- HERBE, P., 1948, "Tunis cité lacustre", *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°20
- SANTELLI, S., 1995, *Tunis. Le creuset méditerranéen*, Paris, C.N.R.S., 126 p.
- SCET IAURP, 1976, *Études de factibilité : aménagements des berges du lac de Tunis 1<sup>o</sup> phase*, études préliminaires pour le District de Tunis : l'écosystème du lac, 36 p.
- SCET-Tunisie/BEN MAHMOUD, W., 1999, *Aménagement des berges du lac Nord de Tunis. Étude des lotissements et des infrastructures des zones Nord-Ouest et Sud-Ouest*, Plan de cohérence, rapport provisoire, phase 1, 107 p.
- SEBAG, P., 1998, *Tunis, histoire d'une ville*, Paris, L'Harmattan, 685 p.
- URBACONSULT-URAM-BRAMMAH, 1997, *Étude du schéma directeur d'aménagement du Grand Tunis*, Rapport provisoire de deuxième phase, 161 p.

Fidèle à une longue tradition, les habitants de la pointe du Cap Bon, de Kelibia à al-Haouaria pratiquent toujours la chasse à l'épervier. D'autres ont déjà étudié en partie ce phénomène. On se contentera ici de compléter les informations existantes sur ce sujet.

### Historique

L'usage des rapaces prédateurs comme « bêtes de proie » était sans doute connu des Arabes avant l'islam. La volerie ne prit cependant chez eux, de l'importance qu'après les grandes conquêtes musulmanes qui les mirent en contact avec les Perses et les Byzantins.<sup>1</sup>

Le Maghreb et l'Espagne musulmane, comme l'Orient, eurent leurs fervents de la chasse au vol.

En Occident le Sacre, le Pèlerin, le Lanier et le faucon Eléonore ont la préférence. Ce sont « les yeux noirs » (seuls falconidés en effet à avoir l'iris noir). On y parlera d'ailleurs de « fauconnerie ».

En Orient ce sont les « yeux jaunes », seuls élèves du *bayzâr* - autoursier qui ont la prédilection.

C'est l'autour qui vient en tête de la liste. Pourtant cet oiseau n'appartient pas à l'avifaune des contrées arabes.

Aussi furent-ils importés à grand prix et représentèrent-ils souvent un cadeau fort apprécié des gouvernants. C'est l'autour (du persan *bâz*, « autour ») qui a donné le nom qui désigne l'art de la chasse au vol : *bayzara*.

Les accipitridés (autour – épervier), « voiliers-saillants », sont des oiseaux « de poing » idéals pour le « bas vol ».

L'autour ne faisant pas partie de l'avifaune de l'Afrique du nord, quoi de plus naturel que de se tourner vers son plus proche parent : l'épervier. Ce n'est pas un pis aller, loin de là !

Dans « Le traité de l'art de volerie » (*Kitâb al-bayzara*) rédigé vers 385/995 par le Grand Fauconnier du Calife fâtimide al-'Aziz bi-Ilâh, ne lisons nous pas « ...l'épervier empiète ce qu'empiète l'autour, c'est au premier que revient de droit la supériorité, et, de

<sup>1</sup> VIRÉ (François), « Bayzara », *Encyclopédie de l'Islam*, nlle éd., t. I, 1960, p.1186-1189.

là, se justifient pleinement les arguments qui nous ont déterminés à traiter des éperviers avant tous les autres... »<sup>2</sup>

À noter également que l'art et l'exercice de la chasse au vol n'était pas réservé aux classes privilégiées comme c'était le cas en chrétienté, mais les populations rurales et nomades ne cesseront de s'y adonner, et...de continuer les traditions...

#### Actualité

« Les habitants de El Haouria ont une spécialité insolite : dans le djebel Abiod, à la pointe du Cap Bon, ils capturent vivants les rapaces qu'ensuite ils domestiquent et entraînent pour la chasse (la capture a lieu fin mars-début avril, et la chasse aux cailles au mois de mai). »<sup>3</sup>

Le guide bleu<sup>4</sup> n'en dit pas beaucoup plus : « La localité est en effet réputée dans toute la Tunisie pour ses chasses au faucon. La capture des rapaces s'effectue fin mars-début avril dans le djebel, à la pointe de la presqu'île, à l'aide de filets tendus dans les ravins ou d'oiseaux-appâts. »

Tous les ans, vers la mi-juin, El-Haouaria fête son « festival de l'épervier ».



#### L'épervier

C'est donc l'épervier d'Europe, et d'une façon encore plus précise, la femelle qu'on va capturer au filet pour la dresser à chasser les cailles au vol. Le mâle, étant d'une constitution moins robuste, et considéré comme inapte au dressage est délaissé. D'ailleurs des noms différents indiquent soit le mâle - طرشون - soit la femelle - ساف

#### L'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*)

(mâle = طرشون et femelle = ساف)

Comme chez la plupart des rapaces, la femelle est bien plus grande que le mâle.

Le mâle mesure 27 cm alors que la femelle en mesure 37. Les sexes sont ainsi très différents par la taille et un peu par le plumage.

La femelle est beaucoup plus puissante. Elle ressemble au mâle quoique le dos soit moins ardoisé et qu'en apparence elle fasse plus brun, mais il lui manque surtout le roux net (il en existe des traces) des côtés de la tête et des parties inférieures. Les jeunes sont déjà dimorphes, les femelles étant plus uniformes par dessus et plus régulièrement barrées par-dessous. La cire, l'iris, les longues pattes et les doigts sont jaunes.<sup>5</sup>

L'épervier est très audacieux et effronté malgré sa petite taille. Il fréquente les régions boisées et vient souvent chasser sur les terrains cultivés longeant d'un vol glissé tantôt lent tantôt rapide une haie où il surprend les petits oiseaux qu'il terrorise. Il n'hésite pas à poursuivre les moineaux jusque dans les cours des fermes, mais il peut capturer des volatiles aussi considérables que perdrix.

De façon générale c'est par surprise qu'il procède. Une partie des nicheurs d'Europe envahit pendant l'hiver le nord du continent africain.

Les scientifiques distinguent trois sous-espèces :

- Accipiter nisus nisus*. Espèce migratrice, venant d'Europe, hibernant dans tout le nord de l'Afrique.
- Accipiter nisus Sharpe*. Plus sombre et les barres des parties inférieures plus larges. Niche à Madère et aux Canaries
- Accipiter nisus punicus Erlanger*. Un peu plus grand et plus pâle sur les parties supérieures. Nidification : du Maroc à la Tunisie.

<sup>2</sup> VIRÉ (François), « Le traité de l'art de volerie », *Africa*, vol. XII, 1965, p. 268.

<sup>3</sup> GAULT (Henri) & MILLAU (Christian): *La Tunisie*, 1968, « El Haouaria », p. 87.

<sup>4</sup> BOULANGER (Robert) : *Tunisie*, Paris, Hachette, 1971, p. 184.

<sup>5</sup> ETCHECOPAR (R.D) et HÛE (F. ), *Les oiseaux du nord de l'Afrique*, Paris, N. Boubée & Cie, 1964.

## La caille – سمانة - *coturnix coturnix*

Disons un petit mot de la caille car c'est en vue de la chasse à la caille que l'on chasse et dresse les éperviers.

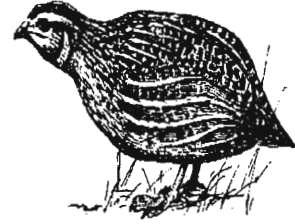
La caille appartient à l'ordre des Gallinacés.

Elle mesure 17 cm. Les sexes sont légèrement différents. Le mâle est surtout reconnaissable par la tache noire à la gorge.

La caille est nocturne par goût.

Ses migrations ont toujours intrigué les naturalistes et les chasseurs, car elles disparaissent subitement et à une époque où les oiseaux ne migrent guère.

Pourtant l'oiseau n'aime guère voler et profite des vents favorables pour effectuer ses grands voyages. Voilà pourquoi la pointe du Cap Bon est connue pour ses chasses à la caille. Les oiseaux, arrivant d'Europe sont épuisés et « stationnent » quelque temps à la pointe du Cap Bon avant d'aller plus loin.



Mais nous ne sommes pas encore à chasser la caille.... Il faut d'abord prendre un de ces rapaces, et ensuite avec beaucoup de patience et de savoir faire transformer cet épervier, pris hagard, en chasseur redoutable.

Pour capturer l'épervier, deux systèmes sont utilisés : le trébuchet et les *ghouzoul*.

En pratique on utilise les deux en même temps : pour surveiller les *ghouzoul*, les hommes restent dans les environs, en s'occupant pendant ce temps du trébuchet.

### Le trébuchet

Le dispositif est le même que celui utilisé par les gamins pour chasser les chardonnerets, mais bien plus grand. Un filet à grosses mailles (4 à 5 cm), rectangle de 3 x 2m ou carré d'environ 3 x 3m, attaché à deux bras pivotants, est rabattu sur l'oiseau en tirant sur une corde (جر) manœuvré par l'homme aux aguets dans sa cabane (نواله) (figure 1).

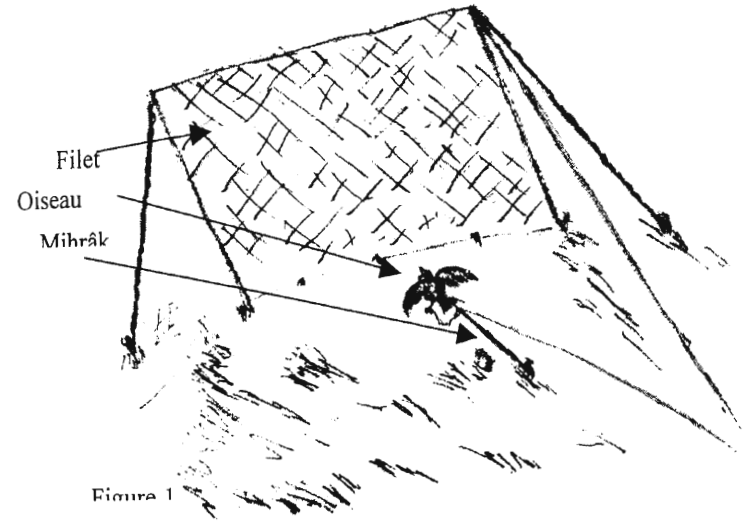


Figure 1

Le plus souvent le filet ainsi équipé est installé en bordure de la forêt, sur un emplacement dégagé.

Les chasseurs n'arrêtent pas de scruter le ciel. Dès qu'il y a un rapace en vue, pour attirer l'attention de l'oiseau, ils agitent le *mihrâk* (محراك) pour faire voler l'oiseau appât. Le *mihrâk* est une baguette de 40 ou 50 centimètres de long, attachée de façon qu'elle puisse pivoter à un petit piquet planté en terre. Un fil, conduisant jusqu'à la cabane permet au chasseur de l'agiter à volonté. A l'autre extrémité du *mihrâk* est attaché l'appât, généralement un bruant proyer (زرير).

La plupart du temps il est attaché au *mihrâk* par un simple fil à la patte.

Pour transporter les « leurres » sur le lieu de chasse, on utilise un petit panier *mouchenna* (مشنة) tressé avec des brins d'alfa, et se terminant par le haut en quelques mailles en forme de filet qui permettent l'aération et la fermeture.



Une petite ouverture circulaire, taillée à la demande, sur le côté du panier est censé permettre à l'oiseau de sortir sa tête et de s'abreuver dans une vieille boîte de sardines mise à proximité.

**Le bruant proyer – *emberiza calandra* –** زريس – est le plus grand des bruants. Il mesure 17,5 cm. Il a une forme lourde. Entièrement brun rayé, mais beaucoup plus clair aux parties inférieures, il ressemble à une alouette. Son gros bec, comprimé au milieu, et ses attitudes très différentes facilitent son identification.



C'est un oiseau très commun dans le nord du pays, qui aime fréquenter les champs cultivés et les prairies humides.

### Les *ghouzoul*

Avant de s'installer dans l'abri pour surveiller le trébuchet, les chasseurs auront déjà installé les *ghouzoul*, les filets (غزول). En bordure de la forêt (forêt de Dar Chichou pour les habitants de Hammam Ghezaz), ou au fond des ravins, (à El-Haouaria) parfois sur des longues distances, les filets seront installés.

Les filets sont à mailles assez larges.

Entre deux arbres, à une hauteur de 2 mètres à 2,50 mètres (hauteur que puisse atteindre un homme, bras levé), horizontalement, on tendra une ficelle. ( voir Figure 2 )

A la verticale cette fois, deux autres ficelles, partant de la ficelle déjà en place, rejoindront le sol où ils sont attachés à un petit piquet.

La ficelle du haut, horizontale, est garnie de brindilles feuillues (lentisque généralement – lentisque = ضروة )

Le long des ficelles verticales coulisseront une série d'anneaux faits à partir de pousses de cognassier. (سفرجل )

A une dizaine de mètres, dans une petite clairière, à une hauteur d'environ un mètre, est disposé à l'horizontale, une forte branche .

Il reste encore à attacher le filet aux anneaux, le fixer au sol par quelques petits piquets, le relever et l'accrocher légèrement aux brindilles garnissant la ficelle du haut.

La même installation sera répétée autant de fois que l'on juge nécessaire, et d'arbre en arbre, les filets barrent toute l'entrée de la forêt rapace, voulant se reposer, et voyant le perchoir s'élance sous les arbres...venant de la pleine lumière dans l'ombre des arbres, il ne voit pas, ou voit trop tard le filet...Le filet se décroche...les anneaux

glissent sur leurs guides, et le rapace se retrouve dans le filet formant une poche dont il ne pourra se dégager.

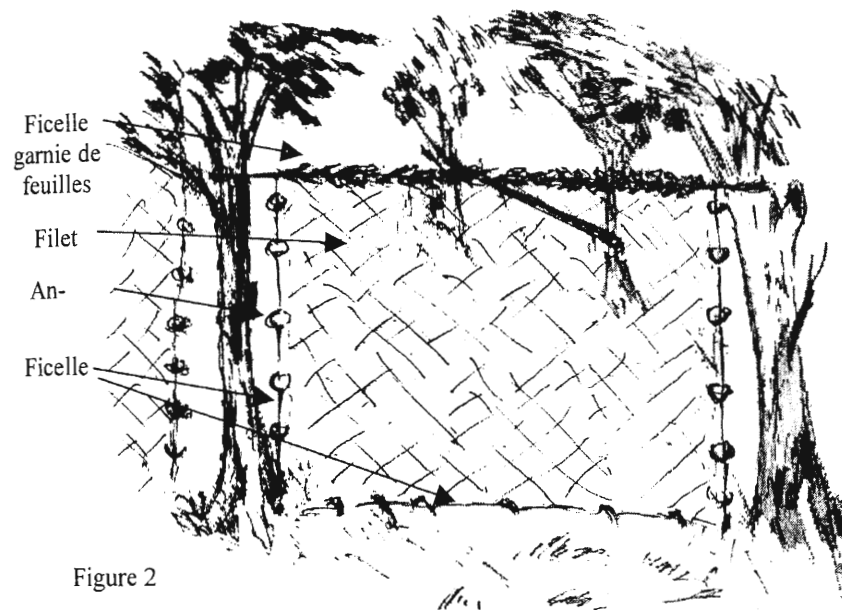


Figure 2

Régulièrement les chasseurs viendront faire l'inspection...souvent c'est un coucou...parfois une crécerelle qui se fait prendre...parfois aussi un épervier femelle (ساف), heureux chasseur...il pourra commencer le dressage, - l'affaitage - car bientôt c'est la mois de mai : l'époque des caillies !

Alfons THEUWIS